Conditions Générales de Vente

Statut légal : S.A.R.L.U.

Dénomination sociale : Tā'ati Fenua

Gérant : Tainui Malateste

Siège social : Pirae rue face Gadiot

La Garantie Financière est assurée auprès de la Banque de Tahiti (Agence de Fare Tony – Boulevard De La Reine Pomare

IV – BP 1602 – 98713 – Papeete – Tahiti – Polynésie Française).

Objet : Acceptation des conditions de vente Tā'ati Fenua.

Ces conditions de vente s'appliquent à toutes les opérations de vente conclues par Tā'ati Fenua. Selon le type de prestations vendues, des conditions particulières peuvent s'appliquer.

Le client de Tā'ati Fenua reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente ainsi que de tous les termes de la proposition avant de valider son acceptation. Dès lors, ladite acceptation entraîne l'entière adhésion aux conditions générales de vente de Tā'ati Fenua. En acceptant ces conditions, le client se porte garant au nom de chaque personne faisant partie de la proposition et s'engage à honorer financièrement les paiements dus.

1- Tarification

Tous nos tarifs sont exprimés en francs pacifiques (XPF) et s'entendent toutes taxes comprises (TVA taux intermédiaire de 13% et contribution pour la solidarité de 1%). Le prix forfaitaire des formules de tours peut varier selon plusieurs critères : le nombre de clients, les tarifs individuels des prestataires, etc.

Nos tarifs sont contractuels, aucune contestation ne pourra intervenir une fois la réservation effective et confirmée. Tous nos tarifs sont forfaitaires et ne peuvent être détaillés. Tā'ati Fenua se réserve le droit de modifier ses prix sans préavis. Tous nos tarifs sont garantis, au moment de la réservation, contre toute fluctuation monétaire, variation des taxes et redevances. Aucune répercussion n'interviendra sur le prix des prestations incluses au tour, une fois la réservation confirmée par le versement d'un acompte ou d'un paiement.

2- Réservation

Un dépôt de garantie est requis pour toute réservation. La réception du 1er acompte ou paiement est considérée comme une confirmation de votre séjour et l'acceptation des présentes conditions de vente. Aucun service ne pourra être réservé sans réception du 1er acompte ou paiement. Afin d'effectuer la réservation de votre tour, il est nécessaire de convenir des éléments suivants :

Les noms et prénoms exacts du commanditaire, ses coordonnées téléphoniques et informatiques, la date du tour, le nombre de participants au tour avec précision adultes et enfants, les prestations souhaitées.

3- Acomptes et paiements

Un dépôt d'acompte est requis pour toute réservation.

> Acompte de 50% du montant du devis au moment de la confirmation par le client. Le solde est à régler dans les 30 jours après la réalisation de la prestation.

4- Paiement et modes de paiement

Le paiement s'effectue dans la devise francs pacifiques (XPF) par virement bancaire. Ajouter votre référence devis et votre nom en guise de libellé du formulaire.

Banque de Tahiti : Agence Fare Tony – 98714 Papeete – Polynésie Française

Code banque Code guichet Numéro de compte Clé RIB 12239 00015 50339401000 35

IBAN: FR 76 1223 9000 1550 3394 0100 135 BIC (Bank Identifier Code): CEPAPFTP

Tous les frais occasionnés par une opération de paiement par carte ou virement bancaire, sont à la charge du client. Ils ne peuvent être en aucun cas imputés à Tā'ati Fenua.

5- Annulation et/ou modification à l'initiative du client

Toute demande d'annulation doit être communiquée à Tā'ati Fenua par courriel : tainui@taatifenua.com.

La date de réception du courriel sera la date retenue pour l'annulation. Elle entraînera la perception de frais d'annulation par Tā'ati Fenua. Si l'annulation de votre tour est demandée moins de 7 jours ouvrés avant la date du tour confirmé, les frais correspondent à 50% du montant du devis validé. Aucune annulation en ces termes ne pourra

donner lieu à un remboursement total ou partiel. Toute modification à moins de 15 jours avant la date du tour, entraînant des coûts supplémentaires sera à la charge du client.

6- Annulation à l'initiative de Tā'ati Fenua

Dans le cas où Tā'ati Fenua est contraint d'annuler le tour en partie ou dans sa totalité, le client sera prévenu par courriel et par téléphone. L'ensemble des sommes versées correspondant au montant des prestations annulées, sera remboursé intégralement. Le client ne pourra prétendre à un quelconque dédommagement ni intérêt. Le délai de traitement d'un remboursement peut atteindre 4 semaines.

7- Modification à l'initiative de Tā'ati Fenua

Dans le cas où Tā'ati Fenua est contraint de modifier le tour en partie ou dans sa totalité, le client sera prévenu par courriel ou par téléphone. Tā'ati Fenua proposera l'une des solutions suivantes :

- Une nouvelle offre équivalente au(x) service(s) modifié(s), sans frais,
- Le report du tour incluant le ou les même(s) service(s) à une date ultérieure,
- L'annulation sans frais et le remboursement intégral des sommes versées, correspondant au montant des prestations annulées.

Si l'un des prestataires ou partenaires de Tā'ati Fenua n'est pas ou plus en mesure d'assurer sa prestation comme prévue au contrat, la société s'engage à rembourser au client, la valeur de la prestation ou des prestations en question. Le délai de traitement d'un remboursement peut atteindre 4 semaines.

8- Responsabilité du client

Il est de la responsabilité du client de s'assurer de la présence des tous les participants convenus et confirmés par acceptation du devis. Aussi accepte-il de se conformer à toutes les dispositions légales voire sanitaires (lois, règlements, décisions, exigences et dispositions) attenants à la règlementation respectée par Tā'ati Fenua. Le client s'engage personnellement et se porte garant au nom de chaque personne faisant partie du tour à ne pas occasionner de dégât matériels sous peine d'assumer pleinement les frais de réparation résultant.

9- Limitation de la responsabilité de Tā'ati Fenua

La responsabilité de Tā'ati Fenua en tant que voyagiste est définie par la délibération n°87-138 AT du 23 décembre 1987 de Polynésie Française et son arrêté d'application n°80CM du 28 janvier 1988. En tant que tel, tous les dépôts de nos clients sont protégés par une caution bancaire, assurée auprès de la Banque de Tahiti. Tā'ati Fenua est couvert par une assurance de responsabilité civile professionnelle auprès d'Allianz, Papeete, Tahiti.

Le voyagiste a pour mission de concevoir, organiser et coordonner des tours, des activités, des événements et tous les services et prestations fournis par des prestataires. Cela consiste notamment à procéder à des réservations, émettre des billets et bons d'échange pour des prestations de produits et services réservés par le client, et délivrés à nos différents prestataires et partenaires.

Le voyagiste agissant en tant qu'organisateur de voyages est conduit à choisir différents prestataires de services (transporteurs, restaurateurs, excursionnistes...) pour la réalisation de ses forfaits. Il ne pourra être tenu responsable en cas d'accident, perte, avarie, retard, faillite d'un prestataire ou de toute autre irrégularité qui pourrait survenir par la faute et la négligence de l'un de ces prestataires. Ces derniers conserveront en tout état de cause, à l'égard de tout participant, les responsabilités propres à leur activité.

Par ailleurs, TĀ'ATI FENUA ne pourra être tenu responsable des conséquences des événements suivants – Incidents ou événements imprévisibles et insurmontables d'un tiers étranger tels que :

- a- Mauvaises conditions météorologiques, circonstances politiques, grèves, catastrophes naturelles, incidents techniques, perte ou vol de bagages ou d'autres effets....
- b- Le ou les retards subis ayant pour origine les cas visés ci-dessus ainsi que les modifications d'itinéraire qui en découleraient éventuellement ne pourront entraîner aucune indemnisation à quelque titre que ce soit, notamment du fait de la modification de la durée du programme initialement prévu ou de retard à une correspondance. Les éventuels frais additionnels liés à une perturbation (transferts, repas...) resteront à la charge du client.
- c- Annulation imposée par des circonstances ayant un caractère de force majeure et/ou pour des raisons liées à la sécurité des clients et/ou sur injonction d'une autorité administrative.
- d- Par cas de force majeur il faut comprendre notamment mais sans s'y limiter : terrorisme, incendies, inondations, tremblements de terre, tempêtes, actes de guerre, terrorisme, pandémies, épidémies, actes de Dieu, actes Gouvernementaux ou d'autres autorités, catastrophes naturelles et de façon générale, tout événement fortuit et/ou imprévisible.
- e- Dommages survenus lors d'activités choisies par les clients.
- f- Non-respect par les clients des instructions fournies par le voyagiste ou ses prestataires.

10- Droit applicable

Les Conditions Générales de Vente présentes, sont soumises au droit de Polynésie Française. Tout litige relatif à leur interprétation et/ou à leur exécution relève du Tribunal de Tahiti, en Polynésie Française.

11- Résolution des conflits

Toute plainte ou conflit sera résolu par la Cour de Justice de Papeete, Tahiti. Vous vous soumettez irrévocablement à la juridiction du Tribunal de Polynésie Française.

Date et signature du client avec mention «J'accepte les présentes conditions de ventes ».